



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

compétitions

Question écrite n° 15689

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'introduction de la vidéo dans l'arbitrage des sports professionnels. Cette aide à l'arbitrage, déjà utilisée dans le rugby professionnel, n'est toujours pas utilisée ailleurs, en football notamment. Pourtant, nous savons que certaines règles, celle du « hors-jeu » par exemple, sont très difficiles à juger pour un seul homme, qui doit avoir l'oeil sur deux, trois, voire quatre éléments simultanément (position de l'attaquant, des défenseurs, du ballon...). De nos jours, les sports collectifs professionnels brassent des sommes d'argent considérables, et les erreurs d'arbitrage peuvent fausser les résultats des compétitions. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de soutenir, devant les instances nationales et européennes de sports collectifs professionnels, l'introduction de l'aide vidéo à l'arbitrage.

Texte de la réponse

Homme clé de la compétition sportive, l'arbitre apparaît le plus souvent comme un homme seul devant prendre rapidement, sous la pression des joueurs et du public, des décisions parfois lourdes de conséquences, notamment dans le sport professionnel, alors qu'il est confronté à l'analyse simultanée de multiples paramètres techniques et humains. En ce sens, l'introduction de l'arbitrage vidéo a pu représenter un progrès pour sécuriser ses décisions notamment lors de certaines phases particulières de jeu. C'est la décision de l'International Rugby Board à l'occasion des matches internationaux de rugby. La récente Coupe du monde organisée en France à l'automne 2007 a montré l'intérêt de l'application de cette technique dans cette discipline. Toutes les fédérations internationales compétentes en matière de définition des règles du jeu n'ont pas encore cette approche. S'agissant de la Fédération internationale de football (FIFA), l'International Board, organe compétent au sein de la FIFA pour décider des lois du jeu, se refuse à ce jour à donner son autorisation pour l'arbitrage vidéo dans les compétitions de football, y compris celles organisées par les fédérations nationales qui lui sont affiliées. Consciente des limites éventuelles du système actuel et des demandes qui s'expriment, elle a testé lors de la coupe du monde 2006 un dispositif permettant de vérifier si le ballon avait franchi la ligne de but. L'avenir dira si elle estime devoir pérenniser cet outil. La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative est favorable à l'introduction de la vidéo pour assister l'arbitre, notamment pour contrôler la ligne de but. Dans le respect des compétences propres des fédérations internationales, et en concertation le cas échéant avec le mouvement sportif, elle ne manque pas de faire valoir ses arguments auprès des instances internationales. De façon plus globale, la ministre entend valoriser l'importance de la fonction arbitrale, quelque soit le niveau de la compétition, qui appelle le respect de tous : joueurs, dirigeants, publics et médias. Des prochains états généraux de l'arbitrage, programmés au cours du dernier trimestre 2008, permettront de débattre des évolutions souhaitables et possibles en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15689

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 708

Réponse publiée le : 17 juin 2008, page 5232